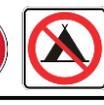


# CROZON - PRESERVONS NOTRE LITTORAL



DISPOSITIONS ÉTÉ 2022

<p>01. <u>Plage du Guern</u> : Parking gratuit – Stationnement autorisé 24h max.</p>			
<p>02. <u>Plage de l'Aber</u> : 3 Parkings gratuits (Raguenez – Four à chaux – Plage) - Stationnement autorisé 24h max.</p>			
<p>03. <u>Plage de Postolonnec</u> : Parking gratuit – Stationnement autorisé 24h max.</p>			
<p>04. <u>Crozon bourg – Aire de camping-car – rue de Poulpatré</u> : Parking payant réservé aux vans et camping-cars. Les usagers contribuent à la taxe de séjour et déchets. <a href="https://www.campingcarpark.com/fr_FR/sejour/aire-etape-camping-car/bretagne/29-finistere/crozon-poulpatre">https://www.campingcarpark.com/fr_FR/sejour/aire-etape-camping-car/bretagne/29-finistere/crozon-poulpatre</a></p>			
<p>05. <u>Plage du Portzic</u> : Parking gratuit – Stationnement autorisé 24h max.</p>			
<p>06. <u>Plages de Morgat</u> : Parking du port payant du 01/07 au 15/09 (1<sup>ère</sup> heure gratuite). Parking du Loc'h gratuit. Site du Kador accessible piétons et mobilités douces. Accès PMR.</p>			
<p>07. <u>Morgat – Aire de camping-car</u> : Parking payant réservé aux vans et camping-cars. Les usagers contribuent à la taxe de séjour et déchets. <a href="https://www.campingcarpark.com/fr_FR/sejour/aire-etape-camping-car/bretagne/29-finistere/crozon-morgat">https://www.campingcarpark.com/fr_FR/sejour/aire-etape-camping-car/bretagne/29-finistere/crozon-morgat</a></p>			
<p>08. <u>Saint-Hernot</u> : 3 Parkings gratuits – Stationnement autorisé 24h max.</p>			
<p>09. <u>Cap de la Chèvre</u> : Parking gratuit – Stationnement autorisé 24h max.</p>			
<p>10. <u>Plage de Kerdreux</u> : Parking gratuit en amont du village.</p>			
<p>11. <u>Plage de la Palue</u> : <i>Objectif des aménagements : protection des dunes et préservation du littoral</i> 2 Parkings gratuits – Parking de La Palue – Parking du Moulin de Kerdroën (parking d'été en herbe). Stationnement autorisé de 6H à 23H (du 01/04 au 15/11). Navette gratuite entre le parking du Moulin de Kerdroën et la plage – 11h à 19h (du 01/07 au 31/08) Navette avec remorque pour le transport du matériel. Véhicules écoles de surf autorisés.</p>			   
<p>12. <u>Plage de Lostmarc'h</u> : Parking gratuit - Stationnement autorisé de 6H à 23H (du 01/04 au 15/11).</p>			
<p>13. <u>Pointe de Dinan</u> : Parking gratuit - Stationnement autorisé 24h max.</p>			
<p>14. <u>Plage de Goulien</u> : 3 Parkings gratuits - Stationnement autorisé de 6H à 23H (du 01/04 au 15/11).</p>			
<p>15. <u>Plage de Kersiguénoù</u> : <i>Objectif des aménagements : protection des dunes et préservation du littoral</i> Parking gratuit (parking d'été en herbe) - Stationnement autorisé de 6H à 23H (du 01/04 au 15/11). Stationnement autorisé le long de la route d'accès à la plage. Aire de retournement et dépose matériel Emplacement réservé pour les écoles de surfs de la presqu'île.</p>			  
<p>16. <u>Plage de Kerloc'h (partie de Crozon)</u> : Parking gratuit - Stationnement autorisé 24h max. Stationnement interdit sur la route départementale.</p>			
<p>17. <u>Plage de Trez Rouz</u> : Parking gratuit - Stationnement autorisé 24h max.</p>			
<p>18. <u>Le Fret – Etang du Fret – Aire de camping-car</u> : Parking payant réservé aux vans et camping-cars. Les usagers contribuent à la taxe de séjour et déchets. <a href="https://www.campingcarpark.com/fr_FR/sejour/aire-etape-camping-car/bretagne/29-finistere/crozon-le-fret">https://www.campingcarpark.com/fr_FR/sejour/aire-etape-camping-car/bretagne/29-finistere/crozon-le-fret</a></p>			

## En résumé :

- Seuls 4 sites sont concernés par des parkings avec autorisation de stationnement de 6H à 23H, pour les usagers en véhicules motorisés.

Horaires qui permettent d'observer le lever et coucher de soleil. Les horaires du soleil au solstice d'été à Crozon sont 6H16 et 22H22.

<http://calendriersolaire.com/calendrier?location=Crozon%2C+Finist%C3%A8re%2C+France&month=Juin&year=2022>

Les cyclistes et piétons ne sont pas concernés par ces horaires. Des parkings vélos sont disponibles près des plages.

- Les modifications d'accès aux sites sensibles ne concernent que deux sites : La Palue et Kersiguénoù. Pour rappel, la fermeture des espaces dunaires aux véhicules a pour but de les protéger dans un contexte de surfréquentation touristique et d'érosion du littoral. Dispositions prises à titre expérimental en cohérence avec les politiques menées par l'Etat, la Région Bretagne, le Département du Finistère, la Communauté de communes, le Conservatoire du littoral et les communes voisines.
- Toutes les plages de Crozon restent totalement accessibles et gratuites. L'accès au littoral n'est en aucun cas privatisé, cela serait contraire à la loi « Littoral ». De plus l'accès pour la quasi-totalité des plages se fait rapidement en quelques centaines de mètres. Pour la plage de la Palue, une navette gratuite est mise en place pour faciliter l'accès aux usagers et à leur matériel.
- Enfin pour rappel, quelques distances parking-plage :
  - La Palue : 440m du parking du village. 1300m du parking du Moulin de Kerdroën (Navette disponible gratuite).
  - Lostmarc'h : 780m du parking de la station d'épuration.
  - Goulien : 10m du parking des dunes. 140m du parking en herbe.
  - Kersiguénoù : 10m de la route d'accès (stationnement le plus proche). 640m du parking en herbe.
  - Kerloc'h : 30m du parking de Crozon.
  - Postolonnec : 10m du parking.
  - L'Aber : 10m du parking.

Pour toutes questions concernant ces informations, merci de bien vouloir contacter les services de la Ville de Crozon au 02.98.27.10.28 ou [contact@mairie-crozon.fr](mailto:contact@mairie-crozon.fr).